

Grand Poitiers Communauté urbaine

Du changement pour nos déchets

**En 2023, des changements dans la gestion de la collecte
des déchets**



La **loi Transition écologique** pour la croissance verte (TEPCV) impose, d'ici 2024, des modifications du service de collecte, de valorisation et de traitement des déchets ménagers, à savoir :

- augmenter les quantités d'emballages et de papiers triés,
- trier les restes alimentaires (dont la réutilisation permet l'enrichissement des sols cultivés et la production locale d'énergie).

À ce titre, Grand Poitiers tient compte de l'intérêt collectif en déployant le service de manière à maîtriser le coût et l'impact sur le quotidien des habitants et des professionnels du territoire.

Dans ce cadre, les études menées par Grand Poitiers, en collaboration avec l'Université de Poitiers, ont montré la motivation des usagers, leur mobilisation et leur envie de contribuer à ces changements. Grand Poitiers a décidé **d'adapter le service public de gestion des déchets en respectant les particularités du territoire et les spécificités de chaque producteur** : particulier, professionnel ou administration.



- **Pour faciliter le geste de tri**, les consignes deviennent identiques sur l'ensemble de Grand Poitiers. Désormais, comme bientôt partout en France, **tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.**
- **Grand Poitiers a fait le choix de valoriser les restes alimentaires** (épluchures de fruits et légumes, restes de repas...) **localement.** Pour ce faire, le nouveau service à l'utilisateur prévoit **la distribution et l'installation progressives de composteurs individuels ou collectifs dans toutes les communes.**
- **Le calendrier de collecte est modifié** de manière à s'adapter à l'évolution démographique du territoire et à la baisse du volume des ordures ménagères engendrée par les nouvelles consignes.

Au 1^{er} semestre 2023, les communes de **Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard.**

➤ Au 1^{er} janvier 2023, les jours de collecte changent pour 11 communes.

[Cliquez ici pour connaître vos jours de collecte \(https://www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/jour-de-collecte\)](https://www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/jour-de-collecte)

➤ Au cours du 1^{er} semestre 2023, un composteur et un bioseau seront distribués aux habitants pour leur permettre de trier leurs restes alimentaires.

La spécificité du centre-ville de Poitiers

Lors de la consultation publique organisée conjointement avec la Ville de Poitiers en mai 2021, les usagers ont mis en avant des besoins de flexibilité et de qualité de vie. Pour tenir compte de ces critères et maîtriser les coûts, la collecte des déchets ménagers sur le centre-ville de Poitiers est organisée de la façon suivante, depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- accès 24h/24 7j/7 aux bornes de dépôts des restes alimentaires
- 1 collecte hebdomadaire pour les papiers et emballages : le mercredi
- 2 collectes hebdomadaires pour les ordures ménagères : le lundi et le jeudi soir pour les particuliers. Les sacs sont à sortir le jour J entre 19h et 21h
- 1 nouveau service de déchetterie mobile ponctuel et régulier, au plus près des usagers
- 1 calendrier spécifique de collecte sera mis en place pour les commerçants.

À partir du dernier trimestre 2023, les communes de **Beaumont-Saint-Cyr, Dissay, Jaunay-Marigny, Saint-Georges-lès-Baillargeaux.**

➤ Un composteur et un bioseau seront distribués aux habitants pour leur permettre de trier leurs restes alimentaires.

Fin d'année 2023, les communes de **Chauvigny, Jardres, La Puye, Sainte-Radegonde .**

Pour les foyers dont la collecte s'effectue aujourd'hui devant le domicile :

➤ Un bac jaune et un bac noir seront distribués aux habitants pour déposer leurs emballages - papiers et ordures ménagères, ainsi qu'un composteur et un bioseau pour trier leurs restes alimentaires.

Pour les lieux-dits et impasses bénéficiant d'un ramassage collectif :

- Un composteur et un bioseau pour trier leurs restes alimentaires seront distribués aux habitants.
- les autres modalités de collecte ne changeront pas. Les sacs noirs continueront d'être déposés dans le bac noir prévu à cet effet, sur le point de regroupement. De même que les emballages et papiers seront à vider dans le bac jaune.

Au final, tous les habitants de Grand Poitiers disposeront d'une solution pour trier leurs restes alimentaires (que ce soit au jardin avec leur composteur individuel ou sur un site de compostage collectif public ou encore dans les bornes de dépôts des restes alimentaires pour le centre-ville de Poitiers). Ils seront également équipés d'un bac jaune et d'un bac noir, pour la collecte de leurs déchets en porte-à-porte, ou de points de regroupement de bacs jaunes et noirs pour déposer leurs déchets ménagers.



Et aussi, à compter de mars 2023, un **nouveau service de déchetterie mobile** vient compléter les déchetteries fixes !

Pour en savoir plus, c'est

[juste ici \(https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/un-nouveau-service-de-dechetterie-mobile-sur-le-territoire-de-grand-poitiers-35686\)](https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/un-nouveau-service-de-dechetterie-mobile-sur-le-territoire-de-grand-poitiers-35686)

Des questions sur la collecte des déchets ?

Les réponses à vos questions générales

La **tournée d'après-midi** dure de **13h à 21h**. Il vous est donc demandé **de ne pas rentrer votre bac avant la fin de la tournée**, sachant qu'elle peut durer un peu plus longtemps en ce début de mise en place.

Même si le jour de collecte n'a pas changé, les **tournées de collecte peuvent avoir changé** pour s'adapter à l'évolution démographique ou aux sens de circulation.

- Il vous est demandé de bien vouloir **sortir votre bac la veille au soir** pour les **tournées du matin** (début à 5h).
- Et **avant midi** pour les **tournées d'après-midi**.



Retrouvez toutes ces informations dans la **foire aux questions** sur le compostage :

Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine

(<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/consignes-de-tri/emballages-papiers-ordures-menageres-restes-alimentaires>)



Vous n'avez **pas de démarches particulières** à effectuer.

L'information sera transmise durant **les semaines précédant la distribution** :

- **Un avis de passage** sera déposé dans votre boîte-aux-lettres pour une prise de rendez-vous (du lundi au samedi) et montage du composteur dans votre jardin par l'agent mandaté par la collectivité.
- Vous recevrez à cette occasion une **communication complémentaire** pour la **mise en œuvre opérationnelle du tri à la source** de vos restes alimentaires.

A titre d'information et sous réserve d'approvisionnement au vu du contexte international, le **planning de distribution** des **composteurs** et **bioseaux** prévu aux habitants de Poitiers et des communes limitrophes est le suivant :

Communes	Nombre de foyers	Période
Buxerolles	3655	Fin janvier à début avril
Poitiers	16223	Fin janvier à fin juin
Saint-Benoît	2921	Fin janvier à mi-mai
Béruges	620	Févr-23
CROUTELLE	330	Févr-23
Biard	667	Mars-23
Ligugé	1404	Mars-avril 2023
Montamisé	1446	Mars -avril 2023
Chasseneuil du Poitou	1643	Début avril à fin juin
Mignaloux-Beauvoir	2022	Mi-avril à fin juin
Migné-Auxances	2797	Mi-avril à fin juin

La **distribution** de composteurs et bioseaux aux **habitants du secteur Nord** (ex-Val Vert du Clain) suivra au **2^{ème} semestre** puis, une **distribution** sera organisée auprès du **secteur Est** (ex-Chauvinois), **fin 2023** au plus tôt.

Les **professionnels et les grands collectifs** (bailleurs, syndicats...) seront dotés en **composteurs** ou une **solution alternative** dans un **2nd temps**.



Nous subissons nous aussi les **retards de livraison** liés à la **pénurie de matières premières**, malgré des commandes largement anticipées. Malgré tout, nous avons démultiplié les fournisseurs afin de pouvoir assurer une **livraison durant le 1^{er} semestre 2023**.



Pour le centre-ville de Poitiers

Un **avis de passage** a été déposé dans votre boîte-aux-lettres afin qu'un **médiateur** se déplace chez vous et vous **transmette le matériel** nécessaire. Toutefois, si vous le préférez, vous pouvez passer à **l'hôtel de la communauté urbaine de Grand Poitiers** - Direction Déchets - Economie circulaire - 84, rue des Carmélites - Bâtiment C - Rez-de-chaussée - 86000 Poitiers.

Pour le reste du territoire

Il vous est possible de **recupérer un bioseau en amont de la distribution** en passant à **l'hôtel de la communauté urbaine de Grand Poitiers** - Direction Déchets - Economie circulaire - 84, rue des Carmélites - Bâtiment C - Rez-de-chaussée - 86 000 Poitiers.

Pour l'instant, la majorité des **bornes** sont **accessibles sans contrôle d'accès** (contexte de livraisons retardées du fait de la pénurie de matériaux).

Toutefois, vous avez dû recevoir dans votre boîte aux lettres un **avis de passage** vous proposant un rendez-vous avec un **médiateur de la Direction Déchets - Economie circulaire** : celui-ci viendra vous distribuer le **matériel nécessaire** et vous expliciter le **fonctionnement** des **bornes définitives** (sacs kraft + cartes).



Un **travail** est en cours avec l'ensemble des **syndicats** et **baileurs** pour installer des **composteurs en pieds d'immeubles**. Ces projets seront associés à la **thématique des jardins partagés** et feront l'objet d'un **déploiement progressif** en 2023.

L'**accompagnement** se fait de **manière individuelle** pour tenir compte des conditions d'ergonomie de chaque site.

Les **professionnels** continuent à être **accompagnés**, de manière **individuelle** et sur rendez-vous, pour étudier des pistes d'amélioration adaptées à leur process.

Les réponses aux questions spécifiques des habitants dotés de sacs

La **collecte** a toujours bien lieu **en sac** à titre **déroatoire** dès lors que ce logement ne peut accueillir de **bac**.



À NOTER : à compter de septembre 2023, les usagers n'auront plus à se déplacer à l'hôtel de la communauté urbaine ou en mairie. Ce sera le service qui prendra en charge une campagne annuelle de distribution à domicile.



Les habitants continuent de déposer leurs déchets dans **les bacs de regroupement** :

- les **sacs noirs** dans le **bac noir**
- les **emballages** et **papiers** dans le **bac jaune**

Un composteur et un bioseau sont livrés par habitation.



Vous pouvez :

- Soit **utiliser le nouveau composteur** pour mettre la pelouse, les branchages, le broyat (la maintenance du composteur livré est prise en charge par Grand Poitiers dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM))
- Soit **rappeler la Direction Déchets - Economie circulaire** quand votre **composteur personnel sera hors service** pour disposer de la dotation de Grand Poitiers à ce moment-là.



Le **montage** du composteur fait **partie de la prestation** et ce dernier peut être monté et déplacé par la suite.

Toutefois, vous pouvez choisir de le monter vous-même après signalement au livreur (à noter que le composteur est légèrement différent de la notice de montage + vérifier que les vis sont bien données).



La **Direction Déchets-Economie circulaire** vous contactera pour vous proposer un **mode de compostage** ou en borne (pour le centre-ville) collectif dans les **6 mois** (merci de laisser vos coordonnées au livreur en précisant quand vous serez joignables).



Vous pouvez utiliser **votre compost** dans **vos jardins** ou **pots de fleurs**.

Vous pouvez aussi **le laisser réduire** au fur et à mesure et ne l'utiliser que très **rarement**.

La **foire aux questions en ligne** précise des **utilisations** possibles :

Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine

(<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/consignes-de-tri/emballages-papiers-ordures-menageres-restes-alimentaires>)



Vous pouvez **mélanger le contenu** de votre composteur **fréquemment** (au moins une fois par semaine) pour les empêcher de s'installer.

Vous pouvez consulter la **foire aux questions** en ligne :

[Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine](https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/consignes-de-tri/emballages-papiers-ordures-menageres-restes-alimentaires)
(<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/consignes-de-tri/emballages-papiers-ordures-menageres-restes-alimentaires>)

Toutes les **matières organiques** se dégradent **sans nuisance** si le **bac est bien mélangé** régulièrement et que la **matière est recouverte** à chaque fois.

Toutefois, vous pouvez débiter dans un **1^{er} temps** par la **matière organique d'origine végétale** puis, rajouter la **partie animale** dans un **2nd temps** pour vous familiariser.

Vous pouvez consulter la **foire aux questions** en ligne :

[Emballages - papiers, ordures ménagères, restes alimentaires - Grand Poitiers Communauté urbaine](https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/consignes-de-tri/emballages-papiers-ordures-menageres-restes-alimentaires)
(<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/consignes-de-tri/emballages-papiers-ordures-menageres-restes-alimentaires>)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRE :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi